

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

N° d'agrément 2024/04/019/A

AGRÈMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 411, R. 412 à R. 413, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021, R. 414, R. 415, R. 416, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 et R. 417 ;

Vu l'avis référencé 2024/019 rendu par le Comité d'Experts pour l'assainissement autonome en date du 10 décembre 2024 ;

La Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

Art 1. L'agrément comme système d'épuration individuelle, des systèmes d'épuration sous l'appellation commerciale « OXYFIX® C90 135 et 150 EH » présentés par la société ELOY Water sise Rue des Spinettes, 16 à Sprimont pour des capacités de 135 et 150 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence 2024/04/019/A.

Les systèmes d'épuration individuelle « OXYFIX® C90 135 et 150 EH » correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Toute modification apportée au système d'épuration agréé par le fabricant doit être portée à la connaissance du Comité d'experts pour l'assainissement autonome qui juge de l'opportunité d'imposer une nouvelle demande d'agrément.

Art. 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 4. L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

Namur, le 11/2/24



Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

ANNEXE

Principe et description des systèmes d'épuration individuelle « OXYFIX® C90 135 et 150 EH » présentés par la société ELOY Water sise Rue des Spinettes, 16 à Sprimont

OXYFIX® C90 135 et 150 EH

Capacités : 135 et 150 EH

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Station en 4 cuves. Cuve 1 pour le prétraitement, cuve 2 pour une biomasse fixée immergée aérée (1/2), cuve 3 compartimentée pour une biomasse fixée immergée aérée (2/2) et un clarificateur et cuve 4 pour le stockage des boues secondaires en excès. Écoulement gravitaire.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuves :

Cuves polyédriques en béton fibré hautes performances (fibres métalliques 40 kg/m³) résistance : 75 N/mm² à 28 jours sur cube ; EE4+EA3 S4 D14 CEM I/52,5 R HES et cloison collée.

Chambre de visite d'alimentation :

L'arrivée d'eau à traiter se fait dans une chambre de visite 1 m x 1 m et de 90 cm de profondeur. Entrée Ø 160 à 40 cm du fond et sortie Ø 160 à 15 cm du fond. Écoulement gravitaire.

Dispositif de prétraitement :

Première cuve d'un volume utile de 18,16 m³, pour une hauteur d'eau de 2,03 m. Surface de décantation 8,6 m².

Entrée par Té plongeant Ø 160/160, 25 cm sous le niveau d'eau et sortie par coude plongeant Ø 160 (+ orifice de mise à l'atmosphère), 35 cm sous le niveau d'eau.

Ventilation de diamètre 100 mm.

Dispositif de traitement :

Biomasse fixée immergée, support Oxybee (surface spécifique 200 m²/m³), conditionné en sacs en polypropylène, pour une surface totale de 3.195 (135 EH) ou 2.510 (150 EH) m².

En deux volumes :

- (1) Deuxième cuve. Cuve de 13,68 (135 EH) ou 18,16 (150 EH) m³, hauteur d'eau 2,03 m. Entrée par té Ø 160/160 plongeant à env. 20 cm du fond de la cuve. Sortie par coude Ø 160 plongeant quelques cm sous la surface. 12 (135 EH) ou 18 (150 EH) diffuseurs disques JAGER HD 270. Aération séquencée (34

min ON/26 min OFF – 135 EH – ou 38 min ON/22 min OFF – 150 EH) par surpresseur à canal latéral HPE HSP0065 ou GD 2BH7320 ou équivalent.

- (2) Premier compartiment de la troisième cuve. Compartiment de volume 8,53 m³, hauteur d'eau 2,03 m. Entrée par té Ø 160/160 plongeant à env. 20 cm du fond de la cuve. Sortie par coude Ø 160 plongeant quelques cm sous la surface. 9 diffuseurs disques JAGER HD 270. Aération séquencée (34 ou 38 min ON/26 ou 22 min OFF) par surpresseur à canal latéral HPE HSP0065 ou GD 2BH7320 ou équivalent.

Clarificateur :

Second compartiment de la troisième cuve. Compartiment de volume 9,7 m³, hauteur d'eau 2,03 m. Surface de décantation 4,4 m². Fond incliné à 55°. Entrée par coude Ø 160 plongeant environ 70 cm sous la surface, déporté jusqu'au milieu de la cuve. Sortie par un té plongeant Ø 160/160 environ 10 cm sous le niveau d'eau, déporté sous le regard de visite.

Gestion des boues :

Stockage des boues primaires dans le prétraitement (1^{ère} cuve).

Extraction des boues secondaires en excès par pompage (pompe Ama-Drainer 354 ou Pedrollo VXm 8/35 ou équivalente), 15,6 (135 EH) ou 17,3 (150 EH) minutes/h. Les boues sont stockées dans un silo à boues.

Silo à boues : Cuve polyédrique C90 de volume utile 9,2 m³. Hauteur d'eau 2,03 m. Le trop plein du silo à boues est connecté à la chambre de visite d'alimentation par une liaison en PVC Ø 160.

Hauteur maximale de stockage des boues dans le prétraitement et dans le silo à boues : 140 cm.

Détection des dysfonctionnements :

La station est pilotée par un contrôleur logique (type Siemens Logo ou équivalent) en charge de la gestion des équipements électromécaniques (surpresseur(s), pompe(s)), et d'une passerelle 4G/Wifi/ Ethernet établissant la connectivité. Une plateforme CLOUD (en ligne via accès internet) permet la consultation à distance des données. L'accès à cette plateforme de visualisation peut se faire depuis n'importe quel terminal connecté à internet (ordinateur, smartphone, tablette...). La consultation est également possible sur site par WiFi.

Le contrôleur logique est également équipé de témoins lumineux rouge et vert en façade signalant la présence d'un défaut.

Accessibilité :

Regard de visite Ø 60 cm déporté vers l'entrée pour les cuves 1 et 2.

Regards de visite Ø 60 cm déporté vers l'entrée pour le premier compartiment et centré sur le second compartiment de la cuve 3.

Regard de visite Ø 60 cm déporté vers la sortie pour le silo à boues.

Dispositif d'échantillonnage :

Prélèvement dans le Té de sortie du clarificateur secondaire.

Information à l'intention de l'utilisateur :

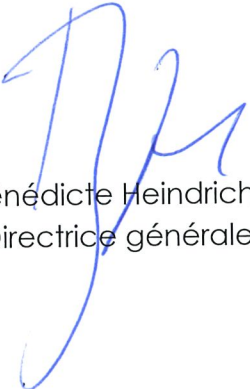
Le produit est accompagné du document suivant :

- Guide de l'utilisateur, du concepteur et du service de contrôle oxyfix® béton C-90 – Gamme BE oxyfix C-90 béton – Modèles 135 et 150 EH – 26/11/2024, 48 pages, comportant un guide d'utilisation pour l'utilisateur, le concepteur et le service de contrôle et un guide de pose pour le concepteur et l'installateur.

Toute modification éventuelle devant faire l'objet d'une nouvelle version, communiquée au Comité.

Vu pour être annexé à la décision portant agrément des d'épuration individuelle « OXYFIX® C90 135 et 150 EH » présentés par la société ELOY Water sise Rue des Spinettes, 16 à Sprimont.

Namur, le 11/2/25



Bénédicte Heindrichs
Directrice générale